

<https://enseignants.se-unsa.org/Oral-du-DNB-cachez-cette-indemnite-que-je-ne-saurais-voir>



Enseignants de l'Unsa

Oral du DNB : cachez cette indemnité que je ne saurais voir !

- Je suis... - Prof de lycée - collège -

Date de mise en ligne : mardi 7 juin 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Comme chaque année, les élèves de troisième se présentent à l'épreuve orale du diplôme national du brevet et comme chaque année, le manque de considération des personnels quant à l'évaluation de cette épreuve est criant.

L'oral du DNB, c'est quoi ?

Il s'agit d'une épreuve orale de soutenance d'un projet qui *permet au candidat de présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts, ou l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis* . L'épreuve se compose de deux parties : un exposé suivi d'un entretien. La durée totale de l'épreuve est de 15 minutes, 25 si l'épreuve est collective.

Les examinateurs

Le chef d'établissement est chargé de la constitution des jurys. Il convoque les examinateurs au sein de son établissement. Si la passation de cette épreuve ne leur fait pas dépasser leur obligation réglementaire de service (ORS) alors ces derniers ne perçoivent aucune indemnisation particulière. Dans le cas contraire, le taux horaire s'élève à 4,11 euros de l'heure. Malheureusement, peu d'académies rétribuent les examinateurs. Certains chefs d'établissement le font au cas par cas, en attribuant des heures supplémentaires, s'il leur en reste et selon leur volonté.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa revendique que la passation et les corrections de toute épreuve d'un examen national soient reconnues comme il se doit. Aussi, l'oral du DNB ne doit pas faire exception.

Le SE-Unsa demande la reconnaissance de la charge de travail que représente cette épreuve par notamment le paiement d'HSE en cas de dépassement des ORS en lieu et place de l'indemnité prévue. Il est plus qu'urgent de revaloriser l'indemnité.